



QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC**BUDGET D'OPÉRATION 2024
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024-2025-2026**

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 13 décembre 2023, le conseil a adopté :

1. Budget d'opération 2024 - article 474, Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19):

Sommairement, les prévisions budgétaires pour l'année 2024 se lisent comme suit :

Revenus	
Taxes	25 363 094 \$
Paiements tenant lieu de taxes	375 311 \$
Autres revenus de sources locales	3 082 530 \$
Transferts	2 161 972 \$

Total des revenus	30 982 907 \$
--------------------------	----------------------

Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	3 544 834 \$
Greffe	568 407 \$
Sécurité publique	6 504 620 \$
Transport	7 964 992 \$
Hygiène du milieu	6 268 234 \$
Aménagement, urbanisme et développement	699 663 \$
Loisirs et culture	3 566 418 \$
Frais de financement	710 532 \$

Total des dépenses de fonctionnement	29 827 700 \$
---------------------------------------------	----------------------

Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	1 386 850 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	25 000 \$
Réserves financières et Fonds réservés	201 567 \$
Affectation - excédent accumulé	458 210 \$

Total des dépenses et affectations	30 982 907 \$
-------------------------------------------	----------------------

2. Programme des immobilisations 2024-2025-2026 - article 473, Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) :

Le coût de l'ensemble du programme des immobilisations que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac planifie au cours des trois (3) prochaines années, sans obligation de l'exercer, se lit sommairement comme suit :

Année 2024 :	14 457 000 \$
Année 2025 :	16 533 000 \$
Année 2026 :	40 650 000 \$
Total :	71 640 000 \$

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 14^e jour de décembre 2023.

Louis Pilon, M.Sc., M Éd., DESSAP
Greffier et responsable des Services juridiques